



SOMMAIRE

Page

Développement économique des pays insuffisamment développés (A/2172, chapitre III, A/2192 et A/C.2/L.155) [suite]:	
a) Financement du développement économique des pays insuffisamment développés: rapport du Conseil économique et social (A/C.2/L.154 et Corr.1, A/C.2/L.157 et A/C.2/L.159);	
b) Méthodes destinées à accroître la productivité dans le monde: rapport du Conseil économique et social;	
c) Réforme agraire: rapport du Secrétaire général (A/2194);	
d) Assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés (A/C.2/L.156 et Corr.1).....	57

Président: M. Jiri NOSEK (Tchécoslovaquie).

Développement économique des pays insuffisamment développés (A/2172, chapitre III, A/2192 et A/C.2/L.155) [suite]:

- a) **Financement du développement économique des pays insuffisamment développés: rapport du Conseil économique et social (A/C.2/L.154 et Corr.1, A/C.2/L.157 et A/C.2/L.159);**
- b) **Méthodes destinées à accroître la productivité dans le monde: rapport du Conseil économique et social;**
- c) **Réforme agraire: rapport du Secrétaire général (A/2194);**
- d) **Assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés (A/C.2/L.156 et Corr.1)**

[Point 25*]

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

1. M. KHOMAN (Thaïlande) fait observer que certains orateurs ont brossé un tableau très sombre de la situation des pays insuffisamment développés; d'autres, au contraire, ont prononcé des paroles d'espoir. En raison de son caractère même, le peuple thaïlandais a tendance à adopter une attitude optimiste. Sans doute, ses conditions de vie ne sont-elles pas parfaites, mais il est loin de désespérer. La construction de nouvelles routes et de nouveaux ponts ainsi que la création de nouvelles plantations, qui ont été rendues possibles par le développement du réseau routier et par la construction de barrages et de canaux d'irrigation, sont,

* Numéro affecté à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

pour ce peuple, des motifs d'encouragement. En 1957, à la fin de la mise en œuvre du plan quinquennal de construction de routes, plan au financement duquel sera affectée une somme de 1,200 millions de baht, soit environ 70 millions de dollars, la Thaïlande possèdera un réseau routier très complet. Enfin, on peut espérer que l'exécution du programme d'industrialisation permettra de mieux satisfaire les besoins de la population et d'élever son niveau de vie.

2. Les problèmes qui se posent à la Thaïlande ressemblent, dans une très grande mesure, à ceux que la plupart des pays insuffisamment développés doivent résoudre. Il s'agit, tout d'abord, de la question des fluctuations des prix des produits primaires. Dans son rapport annuel (A/2172), le Conseil a signalé que l'augmentation des prix des produits primaires avait pour effet d'accroître les gains en devises des pays insuffisamment développés, mais que ces pays ne pouvaient affecter les bénéfices ainsi obtenus à l'exécution de leurs programmes de développement, en raison de la hausse parallèle des prix des produits manufacturés et surtout des biens d'équipement dont ils ont besoin. Cette hausse des prix des biens d'équipement empêche les pays insuffisamment développés de hâter la mise en œuvre de leurs programmes de développement économique et d'assurer l'exécution à bonne cadence des travaux déjà entrepris.

3. En 1952, la situation a empiré et, par suite de la baisse sensible du prix des matières premières due à une contraction de la demande dans les pays industrialisés, le montant des recettes en devises des pays insuffisamment développés a considérablement diminué. Non seulement la situation de la balance des paiements de ces pays s'en est ressentie, mais encore le finan-

cement de leurs programmes de développement à partir des ressources nationales a été rendu difficile sinon impossible. Cet état de choses est regrettable et constitue, pour les pays insuffisamment développés comme pour le reste du monde, une menace très grave. Il est difficile, dans ces conditions, de respecter le principe selon lequel la responsabilité du développement économique incombe essentiellement au pays intéressé.

4. La région méridionale de la Thaïlande, dans laquelle se trouvent les plantations de caoutchouc et les mines d'étain, a été gravement atteinte par les répercussions des mouvements que M. Khoman vient de décrire. Le problème qui découle des brutales variations du prix des matières premières appelle une solution rapide, car il est à l'origine de l'insuffisance du développement économique. De nombreux pays insuffisamment développés ont toujours dépendu de marchés étrangers qui contrôlent non seulement le prix des produits primaires, mais aussi celui des articles manufacturés. Ce problème peut être résolu avec la coopération des pays industrialisés, qui sont en mesure de faciliter la stabilisation des prix des produits primaires et de rendre possible l'amélioration des conditions économiques des pays fournisseurs de ces produits.

5. Abordant la question du financement du développement économique au moyen de capitaux étrangers ou internationaux, le représentant de la Thaïlande rappelle que, selon une déclaration du Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, cette institution consent des prêts de plus en plus nombreux. Certains Etats membres ont pu libérer une partie de leur souscription en monnaie nationale, ce qui a permis à la Banque internationale de développer ses opérations de prêt et de faciliter l'exécution de projets de développement fondamentaux dans un certain nombre de pays insuffisamment développés. Le représentant de la Thaïlande espère que cette évolution se poursuivra.

6. Au sujet de la création d'une société financière internationale, recommandée par le Conseil économique et social dans sa résolution 416 C (XIV), la délégation de la Thaïlande reconnaît qu'il s'agit là d'une question complexe qui doit être étudiée très attentivement. Toutefois, étant donné la situation actuelle des pays insuffisamment développés, on peut se demander s'il ne serait pas possible à la Banque internationale de suggérer la création d'un organisme temporaire qui entamerait ses opérations dans un cadre restreint, mais qui les développerait ultérieurement si les circonstances le permettaient. Un tel organisme pourrait consentir des prêts ou effectuer des investissements en dehors du domaine dévolu à la Banque internationale. En outre, si certains pays exportateurs de capitaux estimaient ne pas être actuellement en mesure d'apporter une contribution financière, ils pourraient autoriser cet organisme à émettre des emprunts sur leur marché intérieur.

7. Abordant la question des méthodes visant à accroître la productivité, le représentant de la Thaïlande signale que son Gouvernement a entrepris, pour ce qui est de l'agriculture, une action en ce sens, action que l'aide accordée par l'Organisation des Nations Unies et par les Etats-Unis a beaucoup facilitée. Un laboratoire agricole, installé près de Bangkok, effectue des travaux de recherches sur la qualité et le rendement des semences de riz. Ce laboratoire est devenu,

en quelque sorte, un centre national de la productivité semblable à ceux dont le Conseil économique et social a préconisé la création dans sa résolution 416 E (XIV). Cette tentative a déjà donné d'heureux résultats et, en 1952, la récolte de riz sera nettement supérieure à celle de l'année précédente.

8. Le Gouvernement de la Thaïlande s'intéresse également à la question de la réforme agraire, qu'un comité interministériel est chargé d'étudier. En 1951, le Gouvernement a adopté des dispositions législatives visant à protéger les fermiers contre tout abus en matière de location des terres agricoles. Le Gouvernement comprend parfaitement que la réforme agraire pourrait contribuer à accroître la productivité et à renforcer la structure politique et sociale du pays.

9. Le Gouvernement thaïlandais s'est inspiré des conseils qui lui ont été donnés par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'assistance technique. Il a créé un comité de coordination qui travaille en étroite collaboration avec le fonctionnaire de l'Organisation chargé de l'assistance technique à Bangkok. Il serait cependant souhaitable de développer les services d'assistance technique de l'Organisation en Asie et en Extrême-Orient.

10. En conclusion, M. Khoman signale que, dans son pays, l'indice du coût de la vie a augmenté mais, les salaires ayant augmenté dans des proportions beaucoup plus fortes, le niveau de vie des salariés n'a pas diminué. La Thaïlande, dont la situation ressemble fort à celle des autres pays insuffisamment développés, cherche à assurer son développement économique et demande seulement qu'on l'aide à y parvenir.

11. M. FACIO (Costa-Rica) déclare que les Nations Unies sont maintenant unanimes à penser qu'il ne saurait y avoir de paix durable tant que l'on ne parviendra pas à établir des conditions qui garantissent un minimum de bien-être économique et social à tous les peuples du monde. Cette pensée, érigée en axiome de politique internationale, comporte un corollaire que les Nations Unies ont accepté avec la même unanimité: la stabilité économique et le progrès social du monde exigent que tous les peuples participent à l'œuvre entreprise pour le développement des pays insuffisamment développés.

12. Tous les experts, tous les organes de l'Organisation des Nations Unies qui se sont penchés sur la question, s'accordent à reconnaître que la stabilité de de l'économie mondiale et la sécurité collective dépendent essentiellement du progrès économique et, partant, de l'évolution sociale des pays qui n'ont pas bénéficié de la grande révolution industrielle. L'Assemblée générale a proclamé sa conviction à cet égard dans diverses résolutions et, en particulier, dans sa résolution 400 (V). Enfin, la présente discussion générale a démontré que les représentants des grandes Puissances industrielles se préoccupaient du sort des nations économiquement faibles au même titre que les représentants des pays insuffisamment développés.

13. Malheureusement, si la nature et l'urgence du problème ont été unanimement reconnues, on n'a pas, pour autant, adopté de mesures efficaces pour le résoudre. Le représentant du Chili a eu raison de dire, au cours de la 200ème séance, que les grandes Puissances n'ont pas eu la volonté ni l'enthousiasme nécessaires pour mettre en œuvre le programme audacieux de développement économique dont le monde a

besoin. Mais les nations économiquement faibles ont manqué, pour leur part, de volonté et de courage. En effet, il ne s'agissait pas pour elles de demander l'aumône, mais bien de revendiquer un droit, le droit de mettre fin à une situation dont elles ne peuvent être tenues pour responsables et dont les pays industriels ont, certes, profité.

14. Le problème de la paix et de la sécurité collective est un problème qui touche toutes les nations et que toutes doivent résoudre en commun, les unes, les moins évoluées, en apportant leurs ressources naturelles, leur potentiel de main-d'œuvre et leur soif de progrès, les autres, les plus avancés, en accordant le bénéfice de leurs connaissances techniques, de leurs moyens financiers et de leur potentiel industriel. C'est de cette manière-là seulement que l'on pourra soustraire l'immense majorité de la population mondiale — 1.600 millions d'êtres humains — à la faim, à la maladie et à l'ignorance qui sont leur lot quotidien.

15. Néanmoins, tant que l'assistance technique et financière que les pays insuffisamment développés reçoivent dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies comme en dehors d'elle ne sera que de l'ordre de 1 pour 100 par rapport aux dépenses d'armement, il est à craindre qu'avant que l'on ne réussisse à instaurer ce monde meilleur vers lequel on aspire un cataclysme social ne se produise qui marque la fin de la civilisation contemporaine. Le danger existe; il suffit, pour s'en convaincre, de songer à l'avertissement répété du Secrétaire général, qui a signalé dans plus d'un rapport l'écart chaque jour plus grand qui sépare les pays industriels en voie d'enrichissement et les pays insuffisamment développés en voie d'appauvrissement.

16. La délégation du Costa-Rica s'associe à l'appel solennel que la délégation chilienne a adressé aux Membres des Nations Unies pour leur demander d'accorder toute leur attention au danger inhérent à l'appauvrissement constant des peuples moins évolués et de reconnaître qu'il faut multiplier les efforts tentés en vue d'assurer le développement économique des pays insuffisamment développés.

17. Il va de soi que cette attitude n'implique aucune critique à l'égard de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées. La délégation du Costa-Rica s'élève, au contraire, contre les allégations de certaines délégations qui, qualifiant les organismes internationaux d'instrument des "Puissances impérialistes", voudraient tenir ces organismes pour responsables du peu de progrès accompli à ce jour dans le domaine économique. Si l'action des organismes internationaux n'a pas été plus fructueuse, c'est parce qu'on ne les a pas dotés des ressources nécessaires et la responsabilité en incombe au premier chef à la nation même qui inspire ces injustes accusations, et qui n'apporte pas sa collaboration. M. Facio tient à déclarer publiquement que les pays de l'Amérique latine, et notamment ceux de l'Amérique centrale, ont au contraire contracté une dette de gratitude à l'égard de la Commission économique pour l'Amérique latine, de l'Administration de l'assistance technique, de l'UNESCO, de la FAO, de l'OMS, pour l'aide que ces organismes ne cessent de leur prodiguer.

18. Les républiques de l'Amérique centrale procèdent pour leur part, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, à une expérience d'intégration économique

dont le représentant du Chili, dans sa récente intervention, a bien voulu parler en termes élogieux. Cette volonté d'union économique répond à un besoin réel. Les cinq pays de l'Amérique centrale ne sauraient, en effet, se résigner à limiter leur développement économique en fonction de leurs propres consommateurs, dont le nombre ne dépasse pas un million. Ils savent que les méthodes modernes de production agricole et industrielle sont adaptées à des marchés autrement plus importants. Ils ont compris la nécessité de supprimer, pour le moins, les barrières douanières qui compartimentent l'Amérique centrale. Ils s'en préoccupaient déjà depuis de longues années, mais de nombreux obstacles les avaient jusqu'ici empêché de mener à bien un tel projet; l'une des principales difficultés découlait de la crainte des pays intéressés de voir leurs propres intérêts sacrifiés à ceux d'autres pays, ainsi que de leur désir d'être traités de manière parfaitement équitable lorsque l'on appliquerait un plan d'unification économique. Seul un organisme international comme l'Organisation des Nations Unies pouvait leur apporter cet élément fondamental de confiance sans lequel rien ne pouvait être tenté.

19. A la demande des pays de l'Amérique centrale, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine a fait procéder à des études et formulé des recommandations qui ont servi de base à la constitution d'un "Comité de coopération économique des Ministres de l'économie de l'Amérique centrale". Le Comité s'est réuni au mois d'août dernier. Grâce à la coopération de la CEPAL et de l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, cette première réunion a été couronnée de succès et a permis de jeter les bases de l'intégration économique recherchée, qui ne manquera pas d'être un facteur des plus importants pour le développement économique des pays intéressés. Le Comité de coopération économique s'est transformé ensuite en organe permanent de la CEPAL et s'est donné pour mission de présenter aux gouvernements des recommandations concrètes pour la fusion progressive de leurs économies; le Comité se charge également de coordonner les programmes nationaux de développement économique, de procéder aux études nécessaires et d'orienter l'assistance technique. Il a récemment invité la République de Panama, dont les problèmes économiques sont analogues à ceux des cinq républiques de l'Amérique centrale, à participer à ses travaux.

20. M. Facio donne quelques précisions concernant les principes généraux qui présideront à l'édification de l'union économique projetée. Le Comité a décidé de procéder à l'intégration de façon progressive et d'établir un ordre de priorité, en ce qui concerne tant la création d'entreprises nouvelles que le développement d'activités existantes. Les premiers efforts porteront sur un nombre limité de projets concrets, qui ont été arrêtés compte tenu de l'intérêt commun et de la nécessité de favoriser le développement agricole et de développer les échanges commerciaux entre les pays de l'Amérique centrale. C'est ainsi que le Comité a demandé à l'Administration de l'assistance technique, à la FAO et à d'autres institutions spécialisées de désigner des experts qui, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine, prépareront des projets visant le développement des branches ci-après: coton, filés et tissus de coton; graines oléagineuses, huiles et graisses; bétail, produits laitiers,

classe moyenne pourrait bien constituer l'archétype de ce "citoyen américain" dont Abraham Lincoln et José Martí ont prophétisé la venue.

38. Sur le plan économique, l'Uruguay, sans obtenir des résultats exceptionnels, n'en a pas moins, dans le cadre de ses ressources, jeté les bases d'un développement économique sûr et continu. Il possède un réseau routier et ferroviaire capable de contribuer au développement rapide des secteurs agricole et touristique de l'économie du pays. Dans le domaine de la santé publique, grâce à des installations très modernes et à une politique sociale hardie, l'Uruguay est parvenu à diminuer, dans des proportions considérables, le taux de la mortalité. Dans le domaine de l'enseignement, l'Uruguay a réussi à supprimer l'analphabétisme et il dispose d'établissements publics et privés d'enseignement primaire, secondaire, technique et supérieur, qui assurent à toute la population un niveau de connaissances relativement élevé. Alors que l'Uruguay compte un peu plus de 2 millions d'habitants, les seuls établissements secondaires, techniques et supérieurs sont fréquentés par plus de 56.000 étudiants. Conformément à la constitution du pays, l'enseignement à tous les degrés est complètement gratuit et vise à donner une formation morale et civique élevée.

39. Pour accomplir tous ces progrès, sans lesquels il ne saurait y avoir de développement économique, l'Uruguay a agi indépendamment, sans demander aucune aide extérieure. Sa réussite s'explique par une politique fiscale éclairée et prudente et par la nationalisation des principales industries et des services publics essentiels du pays, tels que la production et la distribution d'énergie électrique, les transports ferroviaires, les P.T.T., les assurances, le raffinage et la vente des combustibles et de l'alcool, les lignes aériennes, etc. En se libérant de la tutelle des anciens concessionnaires de services publics, qui, le plus souvent, étaient des sociétés étrangères, l'Uruguay a pu élever le niveau de vie de sa population, en même temps qu'il a assuré la participation des employés et des ouvriers à l'exploitation des services publics, participation qui est indispensable à la paix sociale dans un pays démocratique. Bientôt, dans toutes les branches d'activité publiques et privées, le capital financier et le capital-travail participeront aux bénéfices des entreprises.

40. L'Uruguay emploie notamment, pour son développement économique, un système d'autofinancement, en réinvestissant dans des entreprises publiques de développement les excédents des cotisations de la sécurité sociale.

41. Après avoir indiqué les moyens que son pays met en œuvre pour développer son économie et après avoir montré l'œuvre déjà accomplie, le représentant de l'Uruguay déclare que l'obstacle principal qui s'oppose au plein développement de son pays est l'insuffisance de sa population. L'Uruguay peut recevoir un nombre considérable d'immigrants qui l'aideront à mettre en valeur ses richesses potentielles, qui sont considérables, puisque des statistiques établies par la FAO ont montré que 76 pour 100 de la superficie du territoire se composent de terres cultivables. A cette fin, la délégation de l'Uruguay présentera un projet relatif à la conclusion d'accords bilatéraux en matière de migration. Ces accords, conclus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, permettraient de résoudre un double problème: le problème de l'excédent de population dont

souffrent certains pays, notamment l'Italie — dont M. Cusano regrette profondément qu'elle ne soit pas encore Membre de l'Organisation des Nations Unies — et celui de l'insuffisance de population qui condamne à un niveau de vie très peu élevé certains pays qui ont une superficie considérable de terres exploitables et de grandes richesses naturelles.

42. Pour certains pays insuffisamment développés, où manquent les bases mêmes du développement économique que l'Uruguay a réussi à établir par ses propres moyens, le problème se pose de façon plus grave. Ces pays ont besoin d'une aide financière et technique beaucoup plus étendue. Si, comme c'est souvent le cas, ils éprouvent des difficultés à obtenir des prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, que ses statuts obligent à une politique financière très prudente — certains la trouvent même parfois trop prudente — il importe de créer une institution internationale capable de leur accorder des subventions ou des prêts à long terme et à faible intérêt. Pour les autres pays qui, comme l'Uruguay, possèdent déjà une économie en développement, la création d'une institution internationale qui pourrait mobiliser les capitaux privés des grands pays industriels et les investir dans des entreprises de développement, en accord avec la Banque internationale, accélérerait considérablement le rythme de leur développement.

43. Il est temps, en tout cas, de traduire en initiatives concrètes les longues études auxquelles les organisations internationales qui s'intéressent au problème du développement économique se livrent depuis plus de trois ans. Toutefois, cet effort international de développement devra se faire dans des conditions qui respecteront l'indépendance politique et économique des pays assistés, sans quoi l'exploitation des richesses des pays insuffisamment développés, au lieu d'accroître le bien-être de leurs populations, ne ferait que les soumettre à un esclavage économique et menacer les bases démocratiques de leurs régimes. Le représentant de l'Uruguay cite le paragraphe 2 de l'Article premier de la Charte qui vise à protéger le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il fait observer que ce droit peut être violé par des moyens économiques tout autant que par l'agression armée. Mais il est persuadé que les Etats Membres de l'Organisation sauront, de concert, opposer une barrière morale à tout acte de ce genre.

44. M. TAYLOR (Canada) déclare que sa délégation a été heureuse de constater, à la lecture du rapport du Conseil économique et social, que des progrès ont été accomplis dans trois domaines différents.

45. En premier lieu, la productivité mondiale s'accroît sensiblement. Certes, on voudrait accélérer son rythme d'expansion, surtout dans les régions où l'accroissement démographique est plus sensible encore. Néanmoins, les progrès sont réels et il appartient maintenant à la Commission d'étudier les mesures complémentaires qu'il convient de prendre pour renforcer l'action entreprise dans ce domaine.

46. En deuxième lieu, on se fait maintenant une idée plus juste de la nature et de l'interdépendance des problèmes économiques que le monde est appelé à résoudre. Des divergences de vues subsistent sans doute, mais le nombre des points sur lesquels s'est fait l'accord va croissant, tandis que les malentendus sont en voie de disparaître.

47. En troisième lieu, on s'achemine nettement vers l'adoption de mesures concrètes. D'aucuns s'impatientent de la lenteur que l'on met à traduire les études, les rapports et les discussions en une action positive. La délégation du Canada pense, pour sa part, que le Conseil et la Commission ont raison de ne pas entreprendre de nouveau projet sans y avoir mûrement réfléchi et sans s'être assurés que le projet est non seulement valable en soi, mais de nature à contribuer au développement futur de l'action collective.

48. La délégation du Canada tient à remercier les gouvernements, le Conseil économique et social, les institutions spécialisées, les experts et les membres du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour la part qu'ils prennent à cette action. Il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'idéal visé, mais, si l'on tient compte des difficultés de la tâche entreprise, on ne peut sous-estimer l'œuvre déjà accomplie. Le rapport du Conseil économique et social appelle certaines observations que la délégation du Canada se réserve de présenter au moment opportun. Pour l'instant, elle se bornera à exprimer son opinion sur deux questions qui l'intéressent tout particulièrement.

49. Elle voudrait rappeler, tout d'abord, que le Canada participe de façon active aux programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies. En plus de sa contribution financière, le Canada a offert les services de plus de cent experts, qui fournissent leur concours à vingt pays différents, au titre soit du programme élargi d'assistance technique, soit du plan de Colombo. Il a reçu en outre plus de deux cents personnes à qui il a donné ou donne une formation technique. A ce propos, M. Taylor souligne que le Canada a fourni des conseils d'experts ou en a reçu lui-même en vertu d'accords bilatéraux qui remontent à quinze ou vingt ans. Il rappelle également le rôle que l'entreprise privée peut jouer à cet égard, car l'assistance technique n'est pas une sphère d'activité réservée aux gouvernements; c'est un domaine dans lequel de nombreuses organisations non gouvernementales du Canada s'emploient avec succès depuis de longues années.

50. Le représentant de l'Arabie saoudite a souligné à juste titre, au cours de la 196ème séance, le caractère complexe des investissements internationaux. Il est certain qu'il n'existe pas, en la matière, de règle fixe applicable à tous les pays; la meilleure méthode est celle qui se placerait à mi-chemin entre les investissements faits pour ainsi dire au hasard, sans plan préconçu, et ceux qui obéiraient à une formule trop rigide, entachée d'esprit bureaucratique. Pour résoudre ce problème, il faudra faire preuve d'imagination et adopter une procédure extrêmement souple. Les investissements peuvent provenir, en effet, soit des pays insuffisamment développés eux-mêmes, soit d'importations de capital effectuées par l'entremise de gouvernements ou d'institutions gouvernementales, soit encore d'importations de capital dues à l'initiative privée. Il est évident que la politique fiscale et économique des gouvernements peut jouer un rôle prépondérant en matière de formation de capital. Sur ce point, la délégation du Canada partage l'opinion émise au cours de la 196ème séance par la délégation de la Suède, qui a dit qu'une politique fiscale et économique de caractère progressif pouvait créer une atmosphère de confiance propice aux investissements étrangers.

51. M. Taylor signale aussi que le Canada, qui fait actuellement un grand effort de développement économique, doit 85 pour 100 de ses investissements à l'épargne nationale et 15 pour 100 au capital étranger. Bien que le Canada soit un pays importateur de capitaux, il en exporte également: ses exportations de capitaux privés se sont élevées, en 1950, à 20 millions de dollars, et, en 1951, à 30 millions de dollars, investis en Asie, en Afrique, aux Antilles et en Amérique du Sud.

52. M. MCDOUGALL (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) attire l'attention des membres de la Commission sur l'extrême gravité de la situation alimentaire mondiale, alors que la population accuse un accroissement rapide et continu. Cette question vitale a été débattue à la quatorzième session du Conseil économique et social, mais le représentant de la FAO estime nécessaire de la porter devant la Commission, car, n'étant pas seulement technique, elle ne peut pas être résolue uniquement par la FAO. Les mesures à prendre doivent en effet retenir d'urgence l'attention de nombreux services ministériels à l'échelon gouvernemental le plus élevé.

53. La lutte efficace menée contre les maladies les plus meurtrières et le succès des méthodes de protection de la mère et de l'enfant appliquées dans la plupart des pays ont considérablement accéléré, au cours des vingt dernières années, le rythme d'accroissement de la population, aussi bien dans les pays développés que dans les pays insuffisamment développés. La conjugaison de trois facteurs, l'augmentation de la natalité, la régression de la mortalité et l'allongement de la durée moyenne de la vie, fait que, chaque année, la population du globe augmente d'un peu plus de 1 pour 100. Quelle est, par contre, la situation en matière de production de denrées alimentaires? Déjà, en 1937, le Comité mixte pour le problème de l'alimentation de la Société des Nations indiquait que plus de l moitié de l'humanité souffrait de sous-alimentation. Depuis lors, le contraste entre les populations qui disposent de quantités suffisantes de denrées alimentaires et les populations affamées s'est encore accentué: en 1948-50, la production mondiale de denrées alimentaires n'atteignait que 95 pour 100 du chiffre d'avant-guerre et, de plus, c'est dans les pays déjà producteurs d'un excédent de denrées alimentaires que la production a augmenté dans les proportions les plus fortes. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis et au Canada, pays qui ne représentent que 7,5 pour 100 de la population mondiale, la production agricole atteint 22,6 pour 100 du total mondial. Malgré la générosité de ces pays, cette situation aggrave la pénurie de dollars dont souffre le monde. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que, depuis quelques années, l'Amérique du Nord bénéficie de conditions climatiques particulièrement favorables à l'agriculture. Si elle devait connaître à nouveau des sécheresses analogues à celle des années 1930 — hypothèse que l'on ne saurait exclure à priori — la situation alimentaire du monde pourrait bien devenir catastrophique.

54. Le représentant de la FAO, passant ensuite à un aspect particulier de la question, examine la situation des pays importateurs de denrées alimentaires. Depuis longtemps, certains pays importent une proportion importante des produits alimentaires qu'ils consomment. Le problème s'est aggravé récemment du fait que, depuis la guerre, des régions autrefois exportatrices de produits alimentaires sont devenues impor-

tatrices. C'est le cas notamment de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Le nombre des pays exportateurs diminue donc tandis que celui des pays importateurs augmente. En outre, dans les pays exportateurs eux-mêmes, les quantités disponibles pour l'exportation diminuent par suite de l'augmentation de la consommation intérieure ou de l'accroissement du cheptel.

55. Devant cette situation alarmante, qu'éclaire d'un jour brutal la comparaison de l'accroissement de la population (12 pour 100) et de celui de la production alimentaire mondiale (7 pour 100) entre 1934 et 1950, la Sixième Conférence de la FAO a formellement recommandé à tous les gouvernements de faire en sorte que, chaque année, l'augmentation de la production alimentaire soit supérieure à l'accroissement de la population, dans une proportion de 1 à 2 pour 100 environ. Dans le cas de nombreux pays, il faudrait, pour obtenir ce résultat, que l'augmentation annuelle de la production agricole soit de l'ordre de 2 à 4 pour 100. La FAO se rend compte qu'une telle augmentation ne réussirait pas à faire disparaître la sous-alimentation dans le monde entier, et elle a dû reconnaître que même cet effort risquait de dépasser les capacités d'un certain nombre de pays.

56. D'un point de vue purement technique, la FAO est convaincue que les connaissances scientifiques de l'humanité permettraient de produire rapidement assez de denrées alimentaires pour assurer un niveau de nutrition suffisant à la population actuelle du monde, et même à une population plus nombreuse encore.

Mais les possibilités techniques ne sont pas les seules à considérer. Si l'on tient compte en effet des problèmes politiques, sociaux et administratifs qu'il faudrait résoudre pour parvenir à ce résultat, on a lieu d'être assez pessimiste. Il faut en effet surmonter d'innombrables obstacles, parmi lesquels M. McDougall cite notamment la difficulté de répandre les méthodes agricoles modernes parmi une paysannerie souvent très retardataire, l'instabilité des prix des produits agricoles, leur rapport avec les prix des produits manufacturés, le problème des réformes agraires susceptibles d'augmenter le rendement agricole, etc.

57. Sur le plan technique, la FAO, dans le cadre de son programme ordinaire et de son programme d'assistance technique, ne néglige aucun effort pour satisfaire aux demandes d'assistance des gouvernements. Mais le problème dépasse le domaine purement technique et c'est pourquoi la FAO se félicite de l'intérêt manifesté par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le problème alimentaire mondial est en effet à la base de la plupart des problèmes économiques et sociaux qui font l'objet des délibérations de la Deuxième et de la Troisième Commission. La FAO espère donc que la discussion de ce grave problème à l'Assemblée amènera les gouvernements à reconnaître la nécessité d'entreprendre au plus vite une action énergique pour augmenter la production des denrées alimentaires dans le monde entier. C'est l'intérêt de chaque pays aussi bien que l'intérêt général de la communauté des nations qui est en jeu.

La séance est levée à 12 h. 45.